



Peut-on négocier avec un huissier avant saisie

Par **sab91**, le **28/10/2008** à **08:34**

Bonjour,

je suis en surendettement, notre 2ème dossier de surendettement a été refusé
nos créanciers sont donc restés sur le 1er plan
Mais un des créanciers (pour qui nous avons des mensualités de retard) nous reclame
maintenant par le biais d'un huissier la totalité soit 15 000 euros
que nous ne pouvons pas régler en une seule fois
Pouvons-nous négocier avec l'huissier et convenir d'un échéancier ?

Merci pour votre réponse

Par **superve**, le **29/10/2008** à **16:15**

Bonjour

Rien ne vous en empêche cependant rien n'oblige l'huissier ou le créancier à accepter votre proposition.

S'ils refusent, vous vous exposez à des mesures d'exécution (saisies).

Vous pourriez tenter d'obtenir des délais de paiement, lisez [ceci](#), mais rien n'oblige le juge à accepter votre demande d'échelonnement, surtout dans la mesure où vous n'avez pas respecté votre précédent plan de surendettement.

Bien cordialement.